



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

N° DEL-2026-06-01

Vote : Pour : -- Contre : -- Abstention : -- - Délibération approuvée --

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents qui ont pris part à la délibération : 10

Nombre de membres absents/excusés : 05

Nombre de Procurations : 02

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19 heures 00 minutes, les membres du conseil municipal de Noailles, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé BRUCY, Maire.

Conseillers municipaux présents : Hervé BRUCY, Maire - Denis TABARD, 1^{er} adjoint - Agnès TREMOULET, 2^{ème} adjointe - Françoise PIOGER- Thierry LEBON, conseiller délégué - Delphine VAST - Fabienne KRUPKA - Virginie POUCH - Vincent COLY - Gaétan PRINCEAU

Conseillers municipaux absents / excusés : Philippe BOUTIN, 3^{ème} adjoint - Chrystèle POUCH, 4^{ème} adjointe - Michel COUFFY, conseiller délégué - Josette RIGOT - Thierry FABRE

Procurations : Philippe BOUTIN à Thierry LEBON, Chrystèle POUCH à Virginie POUCH,

Secrétaire de séance : Fabienne KRUPKA

Date de convocation du conseil municipal : 20 mai 2026

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.

SENATORIALES. ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS)

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Madame Françoise PIOGER, Monsieur Thierry LEBON et Messieurs Gaétan PRINCEAU et Vincent COLY

La présidence du bureau est assurée par le maire.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

b) Les candidatures sont enregistrées :

Sont candidats :

Monsieur Hervé BRUCY / Madame Chrystèle POUCH / Monsieur Denis TABARD

M. le Maire rappelle qu'il convient d'élire les délégués titulaires en vue des élections sénatoriales au nombre de 3. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12

- bulletins blancs ou nuls : 00

- suffrages exprimés : 12

- majorité absolue : 07



c) Élection des 3 délégués titulaires

Ont obtenu :

- Monsieur Hervé BRUCY : 12 voix – douze voix
- Madame Chrystèle POUCH : 12 voix – douze voix
- Monsieur Denis TABARD : 12 voix – douze voix

Monsieur Denis TABARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Monsieur Hervé BRUCY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Madame Chrystèle POUCH ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

Les intéressés ont accepté le mandat.

d) Les candidatures des suppléants sont enregistrées :

Sont candidats :

Madame Virginie POUCH / Monsieur Gaétan PRINCEAU / Monsieur Thierry LEBON

M. le Maire rappelle à présent qu'il convient d'élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales au nombre de 3. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 07

e) Élection des 3 délégués suppléants

Ont obtenu :

- Madame Virginie POUCH : 12 voix – douze voix
- Monsieur Gaétan PRINCEAU : 12 voix – douze voix
- Monsieur Thierry LEBON : 12 voix – douze voix

Monsieur Thierry LEBON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

Madame Virginie POUCH ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

Monsieur Gaétan PRINCEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Les intéressés ont accepté le mandat.

*Fait en double exemplaires
et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.*

Le Secrétaire,
Madame Fabienne KRUPKA

Le Maire,
Monsieur Hervé BRUCY

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges (Haute-Vienne) ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et sa transmission aux services de l'Etat le cas échéant. 0510626
Les formalités de publicité ont été effectuées le 05/10/26 ou notifié le :
..... Le Maire, Hervé BRUCY

